

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 6 AVRIL 2023

OBJET : Actions 3 6 à 9 : Entrée Est Cité – Etudes complémentaires après modification du projet

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 6 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne – salle Jean Cau, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Magali BARDOU, Anne QUINTILLA-MENDEGRIS, Laurence GASC, Alain COSTE, Benjamin ASSIE, François MOURAD, Tamara RIVEL, Christophe VARENNES, Laurent ALBERTI, Jean-Claude PISTRE, Philippe CLERGUE

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne QUINTILLA-MENDEGRIS), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Jean-Claude PISTRE), Michel PROUST (suppléé par Philippe CLERGUE), Catherine BOSSIS (pouvoir à Alain COSTE), Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET, Hervé BARO, Delphine SAMSOEN

ABSENTS : Mesdames et Messieurs : Delphine CHRISTOPHE, Sylvie VILAS

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Vu la décision du 15 mars 2023 n°04-2023 de modifier le programme Entrée est, il est nécessaire de revoir certaines études liées au code de l'urbanisme, au code de l'environnement et les évaluations juridiques réalisées précédemment par le cabinet Thomé.

Ainsi une actualisation de l'étude d'impact engagée par SOLER Environnement doit être réalisée, ainsi que le dossier DUP qui comprenait à l'origine l'ensemble des parcelles du projet entrée est y compris la parcelle liée à l'hôtel du pont levis (NS002).

De même les évaluations réalisées en 2022 par le cabinet Thomé doivent être revues en considérant une individualisation de valeur pour les parcelles NS001 et NS003 ainsi que la valeur en situation irrégulière du parking Pautard.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver le lancement de ces actions et le plan de financement prévisionnel.

Montant HT	Syndicat mixte 20%	Ville 20%	Agglomération 20%	Dept 11 20%	Région 20%
14 800€ HT	2 960,00	2 960,00	2 960,00	2 960,00	2 960,00

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président, Décide à l'unanimité :

- D'approuver le lancement des actions et le plan de financement proposés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/04/2023

Publication par affichage le : 18/04/2023

Le Président

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

